

Motards en colère

# Pour une autre politique de sécurité routière

A dix jours du premier tour des présidentielles, la Fédération Française des Motards en Colère interpelle les candidats et revendique une autre politique de sécurité routière. Rencontre avec Daniel Saint-Blancat, Coordinateur FFMC 31, au lendemain de la grande manifestation parisienne.

**Daniel Saint-Blancat, la FFMC a récemment défilé à Paris pour une autre politique de sécurité routière. Que reprochez-vous à la politique du gouvernement ?**

Les pouvoirs publics se sont évertués à coller les "mauvais chiffres" de la sécurité routière sur le dos des motards. Nous profitons du contexte électoral pour rappeler qu'une autre politique de sécurité routière est possible. Alors que plus de la moitié des accidents dont nous sommes victimes est causée par des automobilistes insuffisamment sensibilisés à la coexistence avec les Deux Roues Motorisés (2RM), dont le nombre a augmenté de 60 % ces dix dernières années, alors que nous demandons toujours des infrastructures moins dangereuses et une meilleure formation de l'ensemble des conducteurs, le

gouvernement n'a rien trouvé de mieux que d'imposer l'éthylotest "préventif" et de nous obliger à porter un "bidule" réfléchissant... Stupides et à nouveau bricolées dans la précipitation, ces "mesures" qui nous coûteront encore des points de permis dès l'année prochaine sont une nouvelle démonstration des effets d'annonces des politiciens. De même que l'annonce en fanfare du passage sous la barre des 4 000 tués n'a été possible qu'en sortant du bilan, le chiffre des tués dans les départements d'outre-mer.

**Quelles sont vos principales revendications ?**

La FFMC dévoile dans un manifeste, son programme pour une meilleure prise en compte des usagers en 2RM. De quoi éclairer les candidats aux élections à venir... Élaboré sur cinq axes (le conducteur, le

véhicule, la route, la réglementation, le sport et les loisirs), il détaille nos recommandations pour l'amélioration des conditions de déplacements à moto en faveur d'un meilleur partage de la route pour tous. Cette véritable feuille de route d'une sécurité routière universelle s'adresse d'ailleurs à tous les conducteurs quels que soient leur véhicule.

## Une incompétence rare

**Vous vous prononcez contre une mesure qui doit entrer en vigueur en janvier 2013 : le port d'un brassard rétro-réfléchissant pour les deux roues motorisées de plus de 125cm<sup>3</sup>. Pourquoi ?**

Ce nouveau décret portant sur la sécurité routière signé le 3 janvier dernier, prévoit notamment que ces conducteurs et passagers devront à partir du



Daniel Saint-Blancat

n'était pas commun à l'ensemble de cette catégorie d'usagers vulnérables ! L'exclusion des conducteurs de petite cylindrée, à des fins évidemment électoralistes, décredibilise totalement les auteurs de la mesure qui font ici preuve d'une incompétence rare. Plus grave, elle porte sérieusement atteinte au principe fondamental d'égalité des usagers devant la Loi, garanti par la Constitution.

**Donc pour vous, cela commence vraiment à faire beaucoup ?**

Oui. Les motards portent déjà quatre autocollants rétro-réfléchissants sur le casque et roulent avec le phare allumé. De plus, un dispositif rétro-réfléchissant ne sert à rien en plein

la Sécurité et de la Circulation Routière, ndr) pour pourrir la vie des motards au prétexte de la sauvegarder, la FFMC va déposer un recours auprès du Conseil d'État pour obtenir l'annulation de ces mesures litigieuses.

## 1 million de sympathisants

**A vous entendre, les motards sont les seuls à bien se comporter sur la route... N'est-ce pas une vision un peu trop manichéenne ?**

Ne nous voilons pas la face. Tous les utilisateurs de Deux Roues n'ont pas un comportement exemplaire et nous en sommes conscients. Notre mission est, aussi, de faire changer certaines mentalités. D'ailleurs, un de nos messages est "Pour le partage de la route", dont nous avons édité une plaquette que nous distribuons régulièrement, et dans laquelle la FFMC appelle à la responsabilisation des usagers. En revanche, les chiffres de l'accidentologie démontrent que pour les accidents entre 2RM et VL (Véhicules Légers, ndr), dans 84 % des cas, la manœuvre est le fait de l'automobiliste qui n'intègre pas le 2RM dans son information, selon le rapport Guyot. Et selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR) seuls 29 % - ce qui est toujours trop - des accidents mortels en 2RM impliquent un 2RM seul. Toujours selon l'ONISR, les accidents entre moto et VL représentent 39 % des accidents mortels et l'évolution des tués entre 2002 et 2008 est de -22 % en moto.

**Quelles seront vos actions si vous n'êtes pas entendus ?**

Si les concertations et les échanges d'idées avec les institutionnels n'aboutissent à rien, nous retournerons dans la rue. Nous menons ce combat depuis plus de 30 ans. Notre détermination est donc réelle, d'autant plus que nous représentons plus d'1 million de sympathisants.

Propos recueillis  
par Claire Manaud  
<http://www.ffmc31.org/>



## Les actions de la FFMC en Haute-Garonne

Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, la FFMC en Haute-Garonne organise sur la piste de Candie une journée de sensibilisation et de prise en main pour les possesseurs de 125cm<sup>3</sup>. Elle participe régulièrement à des journées de sécurité routière dans de grandes entreprises comme Airbus, EDF, ou l'Aéroport de Blagnac, mais également dans certaines communes. La FFMC 31 met en place des stages de perfectionnement avec l'AFDM (Association pour la Formation des Motards). Elle intervient aussi dans des collèges avec ses militants ayant suivi la formation ERJ (Education Routière de la Jeunesse), formation ayant reçu en mai 2010 l'agrément de l'Education Nationale. Une fois par an, elle organise une journée «Motard d'un jour», durant laquelle elle emmène sur ses motos des élus, des fonctionnaires territoriaux ainsi que des représentants de société, pour leur faire constater de visu ce qui est adapté ou pas aux spécificités d'évolution des 2RM : signalisation de chaussées inadéquates ou dégradées, analyse des obstacles potentiels que constituent certains aménagements et mobiliers urbains et routiers. La FFMC est concertation régulière avec la Maison de la Sécurité Routière ainsi que le Grand Toulouse.

1<sup>er</sup> janvier 2013 porter un dispositif rétro-réfléchissant. Cette obligation, qui s'apparente davantage à une énième provocation du Gouvernement plutôt qu'à une réelle volonté d'améliorer la sécurité routière des motards, est assortie d'une amende de 3<sup>ème</sup> classe - amende forfaitaire de 68 € - et d'une perte de deux points sur le permis.

**Qui est concerné ?**

Certains utilisateurs de deux ou trois-roues motorisés. Comme si le besoin de visibilité (à supposer qu'il soit satisfait par le port de 150 cm<sup>2</sup> de dispositif rétro-réfléchissant, visible uniquement de nuit sous certaines conditions...)

jour... On sait également que la question de la visibilité n'est pas un problème d'éclairage ou de couleurs de vêtement, mais un problème d'inattention des automobilistes insuffisamment formés à la coexistence avec des 2RM de plus en plus nombreux... Enfin, pourquoi seuls les motards en plus de 125 cm<sup>3</sup> sont-ils visés alors que ce sont les mieux équipés de tous les usagers de 2RM ? Pour la FFMC qui les représente depuis plus de 30 ans et qui vient de passer trois années en discussion avec les Pouvoirs publics, le gouvernement est à côté de la plaque. En réaction à cette dernière trouvaille de la DSCR (Direction de